

Résumé des délibérations Comité des Statuts et Règlements de l'ACEP

9 septembre 2008
Bureau national
Salle de conférence
17 h 45

Présences : C. Therrien (présidence), C. Lakaski, L. Perrin, A. Picotte, P. Rosen, D. Martin (secrétaire)

Absences: J. Aggrey (non motivée), S. Spano (motif de compassion)

Invités : M. Mascaró, C. Poirier.

1 a) Adoption de l'ordre du jour

C. Therrien ajoute « Mener les affaires par courriel » au point 3 b) à la rubrique Questions de fond aux fins de discussion.

Résolution: Il est proposé par A. Picotte et appuyé par P. Rosen que l'ordre du jour soit adopté, avec modifications. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

1 b) Résumé des délibérations du 20 août 2008

On demande d'indiquer le nom de M. Mascaró à chaque paragraphe aux fins de clarté et une coquille est corrigée à la page 3 de la version française.

Résolution: Il est proposé par P. Rosen et appuyé par A. Picotte que le résumé des délibérations soit adopté, avec modifications.

Pour = 3, contre = 0, abstention = 1. **Résolution adoptée.**

2 a) Paragraphe 6.11 reporté de la réunion du 20 août 2008

En cas d'ambiguïté, interprète les Statuts à la majorité des suffrages exprimés par le CEN et/ou renvoie la question à un conseiller juridique à la majorité des suffrages exprimés.

Résolution: Il est proposé par P. Rosen et appuyé par A. Picotte d'accepter le paragraphe 6.11.

L. Perrin propose un amendement à l'amiable : ajouter « et/ou renvoie la question au Comité des Statuts et Règlements » à la fin du paragraphe.

Le proposeur ou l'appuyeur n'accepte pas l'amendement à l'amiable à la résolution.

P. Rosen demande le vote par appel nominal.

C. Lakaski = pour, P. Rosen = contre, L. Perrin = abstention,
A. Picotte = abstention, C. Therrien = contre

Pour = 1, contre = 2, abstention = 2. **Résolution rejetée.**

2 b) Harcèlement entre membres du Conseil exécutif national ou les dirigeants subnationaux ou les membres titulaires comme délit passible de mesures disciplinaires

Point reporté.

2 d) Autres sujets à débattre du CDSL

Aucun autre suivi à faire – retirer de l'ordre du jour.

2 e) Échéancier pour les comités d'enquête et rémunération des membres des comités d'enquête

Idées émises lors d'une discussion ouverte :

- Embaucher un conseiller juridique interne.
- Créer une banque de noms de membres à la retraite pour former un comité des plaintes.
- Un mandat doit être préparé.
- Comité d'éthique – vérifier auprès de C. Danik d'où viendraient les membres (p. ex., Conseil des dirigeants de sections locales, présidents locaux).
- **Consensus** sur la nécessité d'un organe indépendant.
- Qui prendrait la décision finale – le CEN.
- Aucune reddition de comptes avec un organe indépendant – c'est essentiel.
- La compétence est un impératif.
- Besoin d'un processus d'appel.

On demande qu'un employé approprié du bureau national s'informe sur la façon dont d'autres syndicats traitent les plaintes.

2 f) f) Statut des membres du Conseil exécutif national ou des conseils exécutifs des sections locales par rapport à la reclassification et/ou à la conversion, aux congés et/ou à la retraite, aux cotisations et à la représentation (pendant un congé) et au Respect du service

On demande que J. Ouellette fasse le suivi auprès du conseiller juridique pour qu'il fournisse l'avis demandé.

2 g) Emploi à temps partiel des VP

Idées émises lors d'une discussion ouverte :

- Besoin d'une analyse de coûts.
- Définir le mandat ou rédiger une description de travail pour les VP.
- Régler les problèmes reliés à l'article 10.
- Que font les autres syndicats?
- Nécessité de rencontres hebdomadaires avec le président.
- Il faudra en discuter davantage.

2 h) h) Statuts ou contrat de travail pour le « personnel » élu

Il y a **consensus** de demander un avis juridique. **Suivi** : C. Therrien

3 a) Articles sur les conflits d'intérêts

Point reporté.

3 b) Mener les affaires par courriel

Il y a **consensus** de mener et d'approuver les affaires du comité par courriel à l'avenir.

Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 55.